

Préavis N° 12-2026

Demande d'un crédit d'étude de CHF 17'000.- pour l'analyse des modalités de répartition des charges entre les communes, en particulier des investissements liés à la construction et à la rénovation des bâtiments scolaires et d'accueil de jour ayant fait l'objet d'un financement accordé par le Conseil intercommunal

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

Le présent préavis a pour but de demander un crédit pour la réalisation d'une analyse du modèle de financement de l'Association afin de vérifier sa cohérence avec la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV), avec une attention particulière portée au mécanisme de financement des investissements immobiliers.

1. Préambule

L'Association Enfance & Jeunesse réunit les onze communes autour des missions liées à l'accueil de jour et les besoins de la scolarité obligatoire. Ces communes ont des réalités financières et démographiques différentes. Dans ce contexte, les investissements nécessaires à l'exécution des missions de l'Association sont réalisés selon les modalités de financement prévues par les statuts de l'Association adoptés le 18 février 2016.

Ces statuts ont été conçus dans un contexte financier et institutionnel différent et prévoyaient notamment des mécanismes destinés à garantir une certaine solidarité intercommunale pour la répartition des frais liés au domaine scolaire et accueil de jour et en particulier pour les investissements liés à la construction et à la rénovation de bâtiments scolaires

L'entrée en vigueur de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV) a modifié les mécanismes de solidarité financière entre les communes et la Loi sur les communes qui est en révision remettrait en question les mécanismes additionnels de péréquation financière au sein des associations intercommunales.

Dans ce nouveau contexte, il apparaît opportun de vérifier que le modèle actuel de répartition des frais demeure cohérent avec les effets de la NPIV, et continue de répondre aux principes d'équité entre les communes.

Si cette réflexion porte sur l'ensemble du modèle de financement, une attention particulière sera accordée au mécanisme de répartition des investissements immobiliers prévu par les statuts de l'Association, qui constitue aujourd'hui le principal point de questionnement exprimé par certaines communes.

2. Situation actuelle

Comme évoqué, le système de répartition des charges actuellement appliqué par l'Association demeure largement fondé sur des principes élaborés sous l'ancien régime péréquatif. En particulier :

- Les charges liées à l'immobilier sont réparties entre autres sur la base de la valeur du point d'impôt (voir Art. 30 statuts), critère qui constituait une référence pertinente au moment de la mise en place de l'association scolaire (ASPAIRE) mais dont la cohérence doit aujourd'hui être réévaluée à la lumière des nouvelles règles de solidarité financière.



- Cette coexistence entre un nouveau cadre péréquatif cantonal et des mécanismes de répartition hérités du passé peut entraîner certaines divergences de lecture entre les communes constitutives et alimenter un sentiment de financement multiple de certaines prestations ou infrastructures.

3. Besoins

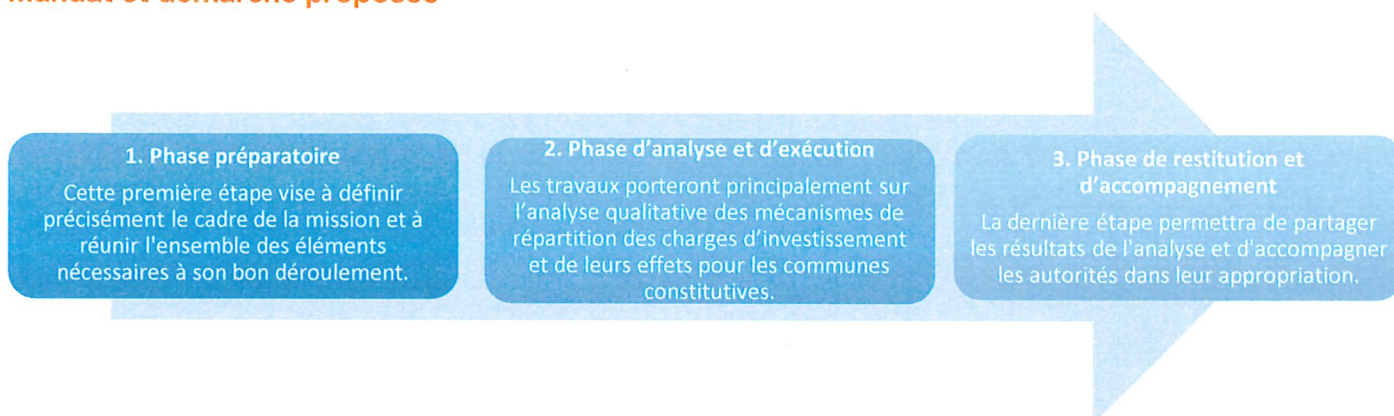
L'Association doit garantir sa pérennité à long terme en disposant d'un modèle de financement stable et cohérent pour l'ensemble des parties prenantes. Dans cette perspective, l'étude du mécanisme de financement a également pour objectif d'examiner les statuts de l'Association qui y sont associés afin de vérifier leur adéquation avec les évolutions envisagées et, le cas échéant, de proposer les adaptations nécessaires pour intégrer durablement les nouveaux principes qui seraient retenus.

Soutien externe

Au regard de la complexité des enjeux financiers, institutionnels et politiques liés à cette réflexion, le Comité de Direction estime nécessaire de s'appuyer sur une expertise externe afin de garantir une analyse objective, impartiale et indépendante.

Dans cette perspective, il apparaît judicieux de confier ce mandat à un prestataire disposant d'une solide expérience des collectivités publiques vaudoises et des mécanismes de finances communales, tout en étant extérieur au fonctionnement de notre organisation intercommunale. Ce regard indépendant doit permettre de favoriser une approche factuelle, équilibrée et reconnue comme légitime par l'ensemble des partenaires concernés.

Mandat et démarche proposée



4. Coûts et ligne budgétaire

	Thématique	Montant, en CHF
Phase 1	Préparation	9'900.-
Phase 2	Réalisation	2'700.-
Phase 3	Conclusion	2'700.-
	Débours, TVA et imprévus	1'700.-
	Total	17'000.-

Le Comité de Direction propose de confier ce mandat à une société fiduciaire spécialisée dans l'accompagnement des collectivités publiques vaudoises. Ce partenaire dispose d'une solide expertise en matière de finances communales, d'application du modèle comptable harmonisé MCH2 et de gouvernance des organisations intercommunales. Elle a notamment été amenée à accompagner plusieurs collectivités publiques et structures œuvrant dans le domaine de l'Accueil de Jour, lui permettant de maîtriser les enjeux financiers, organisationnels propres à ce secteur d'activité.

Ce mandat s'inscrit par ailleurs à un moment particulièrement stratégique de l'histoire de l'Association. En effet, plusieurs projets d'envergure sont appelés à se concrétiser au cours des prochaines années, impliquant des investissements importants et des engagements financiers durables de la part des communes. Dans ce contexte, il apparaît indispensable de disposer d'un modèle de répartition des frais clair, pérenne, transparent et reconnu comme équitable par l'ensemble des parties prenantes concernés.

5. En conclusion

Le Comité de Direction vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la/les commission/s concernée/s.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°12-2026 Demande d'un crédit d'étude de CHF 17'000.- pour l'analyse des modalités de répartition des charges entre les communes, en particulier des investissements liés à la construction et à la rénovation des bâtiments scolaires et d'accueil de jour ayant fait l'objet d'un financement accordé par le Conseil intercommunal ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget 2026 de CHF 17'000.- TTC pour ce mandat ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 17 août 2026.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance & Jeunesse

Enfance & Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice Générale